

24^{ème} Festival National du Film

Tanger, du 18 au 26 octobre 2024

Règlement du Festival

Article 1 :

Le Festival National du Film (FNF) est une manifestation à caractère artistique, culturel et promotionnel qui a pour objectifs de :

- Favoriser le développement de la production cinématographique nationale ;
- Contribuer à la diffusion de films réalisés par des cinéastes marocains ;
- Valoriser le travail des professionnels du cinéma national ;
- Créer un cadre de rencontre, de dialogue et d'échange cinématographiques.

Article 2 :

Le Festival National du Film est organisé par le Centre Cinématographique Marocain.

Article 3 :

La vingt-quatrième édition du Festival National du Film aura lieu à Tanger du 18 au 26 octobre 2024.

Article 4 :

Le programme du Festival comprend :

- Quatre Compétitions Officielles
- Une section « Panorama »
- Des activités cinématographiques parallèles.

I. Compétitions Officielles

La section « Compétitions Officielles » comprend :

1. Compétition de long métrage de fiction

Cette compétition est ouverte aux films de long métrage de fiction, en format DCP sous titrés en français ou en anglais, qui n'ont pas été inscrits pour participer à la dernière édition du FNF et qui ont été achevés en 2023 ou en 2024 et dont la durée est supérieure ou égale à 80 minutes.

Les films de long métrage de fiction doivent être inscrits en ligne [LIEN](#), avant le 26 juillet 2024.

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche technique du film indiquant le nom du réalisateur, du producteur, du scénariste, du directeur de photo, de l'ingénieur du son, du monteur, du compositeur de la musique

originale, des interprètes principaux en indiquant le 1^{er} et 2^{ème} rôle féminin, et du 1^{er} et 2^{ème} rôle masculin ;

- Le synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- Le lien du kit de promotion digitale (affiche officielle du film, photos du film, photos du réalisateur, press-book, bande d'annonce, biofilmographie du réalisateur, ...) ;
- Le lien streaming du film
- Les coordonnées de la production et du réalisateur.

Après l'inscription en ligne, le formulaire d'inscription doit être imprimé et signé conjointement par le producteur et le réalisateur et envoyé au secrétariat du festival.

Une commission de présélection choisira 15 films pour cette compétition parmi les films inscrits.

2. Compétition de court métrage de fiction et de documentaire

Cette compétition est ouverte aux films de court métrage de fiction et de documentaire, en format DCP, sous titrés en français ou en anglais, achevés après la dernière édition du FNF, dont la durée est supérieure à 5 minutes et inférieure à 30 minutes.

Les films de court métrage de fiction ou de documentaire doivent être inscrits en ligne [LIEN](#), avant le 26 juillet 2024.

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche technique du film indiquant le nom du réalisateur, du producteur, du scénariste, du directeur de photo, de l'ingénieur du son, du monteur, du compositeur de la musique originale, des principaux interprètes) ;
- Le synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- Le lien du kit de promotion digitale (affiche officielle du film, photos du film, photos du réalisateur, press-book, bande d'annonce, biofilmographie du réalisateur, ...) ;
- Le lien streaming du film ;
- Les coordonnées de la production et du réalisateur.

Après l'inscription en ligne, le formulaire d'inscription doit être imprimé et signé conjointement par le producteur et le réalisateur et envoyé au secrétariat du festival.

Une commission de présélection choisira 15 films pour cette compétition parmi les films inscrits.

3. Compétition de long métrage documentaire

Cette compétition est ouverte aux films de long métrage documentaire, en format DCP, sous titrés en français ou en anglais, qui n'ont pas été inscrits pour participer à la dernière édition du FNF, qui ont été achevés en 2023 ou en 2024 et dont la durée est supérieure ou égale à 52 minutes.

Les films de long métrage documentaire doivent être inscrits en ligne LIEN, avant le 26 juillet 2024.

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche technique du film indiquant le nom du réalisateur, du producteur, du scénariste, du directeur de photo, de l'ingénieur du son, du monteur, du compositeur de la musique originale, des interprètes (le cas échéant) ;
- Le synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- Le lien du kit de promotion digitale (affiche officielle du film, photos du film, photos du réalisateur, press-book, bande d'annonce, biofilmographie du réalisateur, ...) ;
- Le lien streaming du film ;
- Les coordonnées de la production et du réalisateur.

Après l'inscription en ligne, le formulaire d'inscription doit être imprimé et signé conjointement par le producteur et le réalisateur et envoyé au secrétariat du festival.

Une commission de présélection choisira 15 films pour la compétition long métrage documentaire parmi les films inscrits.

4. Compétition des films d'écoles et des instituts de cinéma du Maroc

Cette compétition est ouverte aux films d'écoles, en format DCP, sous titrés en français ou en anglais, réalisés par les lauréats et étudiants des instituts et écoles de cinéma publiques et privés au Maroc et des étudiants de cinéma des universités marocaines, qui n'ont pas participé à la dernière édition du FNF et dont la durée est supérieure à 5 minutes et inférieure à 30 minutes.

Les films d'écoles et des instituts de cinéma du Maroc doivent être inscrits en ligne LIEN, avant le 26 juillet 2024.

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche technique du film indiquant l'équipe technique du film ;
- Le synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- Tout matériel de promotion (affiche officielle du film, photos du film, photos du réalisateur, presse-book, bande annonce, ...) ;
- Le lien streaming du film.

Après l'inscription en ligne, le formulaire d'inscription doit être imprimé et signé conjointement par l'institut ou l'école du cinéma et le réalisateur et envoyé au secrétariat du festival.

II. Section « Panorama »

La section « panorama » est réservée à sept films de long métrage de fiction et de documentaire et sept films de court métrage choisis, par les commissions de sélection des films de la compétition officielle, parmi les films non retenus pour la compétition.

III. Des activités cinématographiques parallèles

Des activités cinématographiques et culturelles seront organisées en marge de cette édition pour favoriser les rencontres et les échanges entre les professionnels du secteur.

Article 5 :

Les films sont candidats pour participer au festival, lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli, sera réceptionné par le secrétariat du festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du Règlement du Festival. La clôture des inscriptions est fixée au 26 juillet 2024.

Les films retenus pour participer au Festival doivent être sous-titrés en français ou en anglais. Le sous titrage en arabe ou/et français est exigé si des dialogues du film sont en langue amazighe ou en hassani ou autre langue.

Les copies de films en compétition ou hors compétition doivent être déposées au Secrétariat du Festival avant le 20 septembre 2024. Elles doivent être en version originale et en format DCP.

Les jours, espaces et heures de projection des films du Festival sont décidés par le Comité d'organisation du festival et seront communiqués aux participants le début du mois d'octobre.

Les projections des films du Festival seront suivies immédiatement par des débats avec leurs auteurs dans la salle de leurs projections.

Article 6 :

Pendant la durée du Festival, tous les films participants ne peuvent être projetés dans la ville de Tanger en dehors des séances arrêtées dans le programme du festival et aucun de ces films ne peut être retiré de la programmation du Festival.

Article 7 :

JURYS DU FESTIVAL

Pour les compétitions du Festival, le comité d'organisation du FNF désigne des jurys composés de personnalités appartenant au monde de la culture et de l'art :

A- Le jury de la compétition long métrage de fiction est composé de sept membres ;

B- Le jury de la compétition court métrage de fiction et de documentaire est composé de cinq membres ;

C- Le jury de la compétition long métrage documentaire est composé de trois membres ;

D- Le jury de la compétition « Films d'écoles et des instituts de cinéma du Maroc » est composé de trois membres.

Ne peuvent faire partie des jurys quiconque ayant pris part, ou étant concerné par toute production ou distribution ou exploitation de tout film en compétition.

Les quatre jurys attribuent les prix prévus à l'article 8 du présent Règlement.

Article 8 :

PALMARES DU FESTIVAL

Les prix du Festival sont répartis comme suit :

A - Compétition long métrage de fiction :

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1) Le Grand Prix du Festival | 200.000,00 DH (à répartir à part égale entre le réalisateur et le producteur du film lauréat) |
| 2) Prix de la production | 150.000,00 DH |
| 3) Prix Spécial du Jury | 100.000,00 DH |
| 4) Prix de la première œuvre | 70.000,00 DH |
| 5) Prix de la réalisation | 70.000,00 DH |
| 6) Prix du scénario | 70.000,00 DH |
| 7) Prix du 1er rôle féminin | 50.000,00 DH |
| 8) Prix du 1er rôle masculin | 50.000,00 DH |
| 9) Prix du 2ème rôle féminin | 40.000,00 DH |
| 10) Prix du 2ème rôle masculin | 40.000,00 DH |
| 11) Prix de l'image | 40.000,00 DH |
| 12) Prix du son | 40.000,00 DH |
| 13) Prix du montage | 40.000,00 DH |
| 14) Prix de la musique originale | 40.000,00 DH |

B - Compétition court métrage de fiction et de documentaire :

- | | |
|------------------------------|---|
| 1) Le Grand Prix du Festival | 100.000,00 DH (à répartir à part égale entre le réalisateur et le producteur du film lauréat) |
| 2) Prix Spécial du Jury | 80.000,00 DH |
| 3) Prix du scénario | 50.000,00 DH |

C – Compétition long métrage documentaire :

- | | |
|------------------|---|
| 1) Le Grand Prix | 100.000,00 DH (à répartir à part égale entre le réalisateur et le producteur du film lauréat) |
|------------------|---|

- | | |
|-------------------------|--------------|
| 2) Prix Spécial du Jury | 60.000,00 DH |
| 3) Prix de la création | 40.000,00 DH |

D – Compétition films d'écoles et des instituts de cinéma du Maroc

- | | |
|-------------------------|---------------|
| 1) Le Grand Prix | 50.000,00 DH |
| 2) Prix spécial du jury | 30.000 ,00 DH |

E - Mentions :

Des mentions peuvent être décernées par les jurys du Festival.

Les palmarès des trois compétitions (compétition long métrage de fiction, compétition court métrage de fiction et de documentaire et compétition long métrage documentaire) ne peuvent comporter qu'un seul prix ex aequo, celui dénommé Prix Spécial du jury. Ce prix ne peut être attribué à plus de deux films.

Article 9 :

Le Comité d'organisation du FNF se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par le présent Règlement.

Article 10 :

La participation à la vingt-quatrième édition du Festival National du Film implique l'acceptation totale du présent Règlement.

Secrétariat du Festival

Centre Cinématographique Marocain

Avenue El Majd - BP : 421 Rabat - Maroc

Contacts :

Tél : + 212 (0) 5 37 28 92 00/05/49/26

E-mail : fnfcontact@ccm.ma

Site web: www.fnf.ma